

PREAVIS MUNICIPAL
N°01 / 2015
AU CONSEIL GENERAL

concernant

les Comptes 2014

DELEGUE MUNICIPAL: M. Bernard Penel, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 20 avril 2015, la municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2014. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF *3'397'244.51 et laisse apparaître un déficit de CHF *117'454.70 après attribution aux réserves et amortissements extraordinaires pour un montant de l'ordre de CHF *40'000.-- tandis que le budget prévoyait un excédent de recettes de CHF *5'877.--.

En comparaison du budget, cet exercice déficitaire est dû principalement à l'augmentation d'env. CHF *310'000.- des charges de la prévoyance sociale cantonale et de CHF *140'000.- pour la péréquation. Au niveau des recettes fiscales, nous avons pu compter sur une augmentation des entrées de l'ordre de CHF *220'000.- avec le même taux d'imposition. D'autre part, l'attribution à la réserve pour acquisitions futures budgétée pour un montant de CHF *50'000.- n'a pas été comptabilisée et améliore ainsi d'autant le résultat présenté.

Dès lors, la municipalité prie le Conseil Général de Signy-Avenex,

Oùï le présent préavis,
Oùï le rapport de la commission de gestion,

- 1) d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2014,
- 2) de donner décharge à la municipalité pour sa gestion 2014,

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

B. Penel

M. Bardel

Signy, le 27 avril 2015